

VIEUX-FERRETTE

27^{EME} MARCHE AUX PUCES FLOHMARKT

Dím. 16 juin 2019

Organisé par le Basket-Club Vieux-Ferrette

Buvettes et restauration assurées toute la journée par le club

Un cadre et une ambiance exceptionnels !!

10€ la tranche de 5 mètres pour les particuliers
15€ la tranche de 5 mètres pour les commerçants

Chaque tranche de 5 mètres indivisibles nécessite un formulaire d'inscription

Caution de 10€, restituée si l'emplacement est laissé propre, rangé et sans dégradations

Renseignements et inscriptions :
PFLIEGER MAUD : 06.74.21.94.62
27b rue de Ferrette 68480 Vieux Ferrette
Internet : www.bcvf.org
E-Mail : puces@bcvf.org

TRES IMPORTANT

- Seules les demandes d'inscriptions complètes seront prises en compte (**photocopie de la pièce d'identité et règlement + caution**).
- Aucun remboursement ne serait fait en cas de désistement
- L'exposant est prié de laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un état propre (soumis à caution)
- **La distribution des emplacements se fait entre 6H30 et 8H00 le matin du 16 juin 2019**
- Toute personne n'ayant pas précisée qu'elle arriverait après 8H00 verra son emplacement attribué à un autre exposant
- La buvette et la restauration (sandwichs, viennoiseries, crêpes et gaufres inclus) sont exclusivement réservées à l'association qui organise la manifestation

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU MARCHÉ AUX PUCES DE VIEUX FERRETTE

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom(s).....
Né(e) le..... à.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone..... Adresse E-mail.....

Pièce d'identité

☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Carte de résident ☐ Registre du commerce

N°.....

Délivrée le..... par.....

Stand

Nature..... Taille.....

Véhicule

Propriétaire..... Type..... Immatriculation.....

Je déclare sur l'honneur

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
- ☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés
- ☐ Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- ☐ Être informé(e) que toute fausse déclaration de ma part engendrera des poursuites pénales

Documents

- ☐ Photocopie de la pièce d'identité ou du registre du commerce
- ☐ Règlement en **espèce** ou par chèque à l'ordre du BCVF

Veillez me réserver un emplacement

- ☐ De 5 mètres pour 10 € pour les particuliers
- ☐ De mètres pour € pour les commerçants (15€ par emplacement de 5m)

Caution de 10€, restituée si l'emplacement est laissé propre, rangé et sans dégradations

Toute personne envoyant son attestation incomplète, après le 13 juin 2019 ou non payée obtiendra un emplacement suivant disponibilité le jour même !

Fait à.....

Le.....

Signature.....

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R535-3 à 535-7 du nouveau code pénale

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches et jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 411.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code est passible des sanctions prévues en son article 146.a

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L..362-3 à L.362-6 du Code du Travail